



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 septembre 2015

**IMPORTANTE OPERATION NATIONALE DE LUTTE  
CONTRE  
LE COMMERCE ILLÉGAL DE L'IVOIRE  
ET DES ESPECES MENACEES D'EXTINCTION**

Les services de la Douane, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Gendarmerie nationale (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique - OCLAESP) ont organisé du 7 au 15 septembre une importante opération nationale de lutte contre le commerce illégal d'ivoire d'éléphant. Cette opération s'inscrit dans le cadre des précédentes collaborations menées par ces trois services dans la lutte contre le trafic des espèces animales et végétales menacées d'extinction.

Pour rappel, ces actions avaient déjà permis de saisir en juin dernier 25 kg d'ivoire brut proposés à la vente via internet, en Loire Atlantique, et 25 kg d'ivoire travaillé dans le Haut Rhin

Le trafic de l'ivoire contribue au massacre des éléphants, qui traversent une phase critique : jusqu'à 50 000 individus par an sont en effet tués en raison du braconnage de l'ivoire. Comme rappelé lors de la conférence des ministres de l'Environnement de l'Afrique australe au Botswana, le 14 août 2015, la population d'éléphants d'Afrique est passée de 550 000 individus en 2006 à 470 000 aujourd'hui.

L'opération a porté sur le contrôle des points d'entrée et de sortie des marchandises et des passagers à Paris ainsi que dans le Sud-Est de la France :

- Ports de Marseille, Toulon, Bastia et Porto-Vecchio
- Aéroports de Maignane, Nice, Ajaccio et Roissy.

Parallèlement, chaque service a activé ses réseaux de surveillance du web, avec une attention particulière pour les sites internet susceptibles de permettre des transactions d'ivoire. 63 annonces ont particulièrement attiré l'attention des enquêteurs et font l'objet d'investigations complémentaires.

Des contrôles et des investigations ont été conduits dans plusieurs départements et ont permis de réaliser plusieurs saisies, parfois à l'issue de perquisitions chez des particuliers et des professionnels.

Au total, l'ensemble de ces opérations a permis la saisie de 71 pièces :

- ivoire : 39 objets en ivoire dont 4 défenses d'éléphant d'Afrique, des statuettes, cannes, échiquier, etc., auprès de particuliers, des salles des ventes dans le Var, l'Ain et l'Ardèche.
- autres espèces protégées : 17 chardonnerets élégants (en Corse et dans les Bouches du Rhône) et 15 tortues d'Hermann (en Corse).

Les contrevenants encourent une peine de 15 000 euros d'amende et 1 an d'emprisonnement.

Par ailleurs, d'autres opérations menées en région parisienne ont permis de contrôler 7 établissements. Deux points de vente se sont avérés en règle avec la législation, cinq autres ont débouché sur l'ouverture d'enquêtes, susceptibles de conduire ultérieurement à des saisies et des constatations d'infractions complémentaires.

Depuis le début de l'année, plus de 475 kg d'ivoire brut et 575 pièces d'ivoire travaillé ont été saisis par les services de la Douane, l'ONCFS et l'OCLAESP, qui ont d'ailleurs formalisé cette collaboration par des accords-cadres de partenariat.

**Contacts presse :**

ONCFS : [roxane.leverrier@oncfs.gouv.fr](mailto:roxane.leverrier@oncfs.gouv.fr) ou 01 44 15 17 10

Douane : [stephanie.santolaria@douane.finances.gouv.fr](mailto:stephanie.santolaria@douane.finances.gouv.fr) ou 01 57 53 41 03

OCLAESP : [oclaesp@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:oclaesp@gendarmerie.interieur.gouv.fr) ou 01 56 28 63 45